

Entrée en vigueur – Règlement 2026-900

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

2026-900 intitulé : « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 3 000 000 \$ pour des travaux de réfection de la rue Jones ».

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 28 juillet 2026.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service des affaires juridiques, à l'hôtel de ville.

Le 29 juillet 2026
(G-2026.15)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière